

## SYNTHESE des REUNIONS du CONSEIL MUNICIPAL

*Pour faciliter la lecture, certains paragraphes ont été allégés. Vous pouvez lire l'intégralité des comptes rendus en consultant le site internet de la commune ([www.bouzais.com](http://www.bouzais.com))*

Le Conseil Municipal composé de : PARILLAUD Olivier, BERNARDON Nathalie, GODARD Yannick, MARTIN Marilène, BOURBON Evelyne, MERCIER Christiane, COTE Yannick, BOURCY Isabelle, POZUN Daniel, CELEGATO Leticia, GALAIS Alban s'est réuni cinq fois durant l'année 2020 et a délibéré sur les points suivants :

### ⇒ Séance du 25 mai 2020

#### Election du Maire et des trois adjoints

M. Olivier PARILLAUD a été élu Maire avec 10 voix.

Mme Nathalie BERNARDON a été élue 1<sup>ère</sup> Adjointe avec 10 voix.

M. Yannick GODARD a été élu élu 2<sup>e</sup> Adjoint avec 10 voix.

Mme Marilène MARTIN a été élue 3<sup>e</sup> Adjointe avec 10 voix.

#### Indemnité du Maire et des adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer :

- l'indemnité du maire au taux maximal de 25.5 % de l'indice brute 1027,
- l'indemnité des trois adjoints aux taux maximal de 9.9 % de l'indice brute 1027.

#### Nomination des membres aux diverses commissions

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres aux différentes commissions, ont été élus, à l'unanimité :

- Voirie et bâtiments communaux : BERNARDON Nathalie, CELEGATO Leticia, COTE Yannick, GALAIS Alban, GODARD Yannick, MARTIN Marilène, PARILLAUD Olivier.
- Information : BERNARDON Nathalie, BOURBON Evelyne, BOURCY Isabelle, GALAIS Alban, MERCIER Christiane, PARILLAUD Olivier.
- Appel d'offres : PARILLAUD Olivier, Maire  
Titulaires : POZUN Daniel                      suppléants : MARTIN Marilène  
                  GODARD Yannick                      COTE Yannick  
                  GALAIS Alban                              CELEGATO Leticia
- Personnel communal : PARILLAUD Olivier, BERNARDON Nathalie, GODARD Yannick, MARTIN Marilène
- Jury fleurissement : COTE Yannick, MARTIN Marilène
- Comité consultatif d'action sociale : PARILLAUD Olivier, BOURBON Evelyne, BOURCY Isabelle, MARTIN Marilyne, MERCIER Christiane, AUGOT Anne-Marie, GALAIS Anne-Marie, PAULIN Valérie, ROCHA Emmanuel
- Finances : PARILLAUD Olivier, BERNARDON Nathalie, GODARD Yannick, MARTIN Marilène

- Carte communale : PARILLAUD Olivier, BERNARDON Nathalie, GODARD Yannick, MARTIN Marilène, GALAIS Alban
- CLIS (commission locale d'information et de surveillance) du centre de stockage d'Orval : POZUN Daniel
- Commission vie associative, sport, animation communale : BOURBON Evelyne, CELEGATO Leticia, MARTIN Marilène, MERCIER Christiane, AUMAITRE Maurice, BOCKELANDT Alain, DHORBAIT Evelyne, ROCHA Emmanuel

#### Nomination des délégués aux divers syndicats

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués aux différents syndicats, ont été élus, à l'unanimité :

- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Drevant : PARILLAUD Olivier, POZUN Daniel
- Pays Berry Saint Amandois : GODARD Yannick titulaire – MARTIN Marilène suppléante
- ADACEF (association pour le développement de l'artisanat dans le centre de la France) : GODARD Yannick
- Syndicat intercommunal de construction et de gestion des collèges de St Amand et leurs équipements annexes : PARILLAUD Olivier titulaire – CELEGATO Leticia suppléante
- Syndicat départemental d'énergie du Cher : GODARD Yannick titulaire – COTE Yannick suppléant
- Syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Charenton – Saulzais le Potier : POZUN Daniel titulaire – MERCIER Christiane suppléante
- Communauté de Communes « Cœur de France » : PARILLAUD Olivier titulaire – BERNARDON Nathalie suppléante
- SIRP Bouzais – Colombiers – Drevant – La Groutte – St Georges de Poisieux : PARILLAUD Olivier, BERNARDON Nathalie, CELEGATO Leticia, COTE Yannick
- Conseil d'école : MARTIN Marilène, CELEGATO Leticia
- Cantine : CELEGATO Leticia
- Correspondant communal de sécurité routière : PARILLAUD Olivier
- Correspondant en charge des questions de défense : PARILLAUD Olivier
- RASED : MARTIN Marilène

## ⇒ Séance du 29 juin 2020

### Devis aspirateurs, lave-vaisselle, armoires réfrigérées et congélateur

Après avoir étudié les différents devis d'acquisition de trois aspirateurs, d'un lave-vaisselle, d'une armoire réfrigérée et d'un congélateur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir :

- L'entreprise Hygial Berry d'un montant de 543.37 € ht concernant l'achat de trois aspirateurs (mairie, salle polyvalente et gîte),
- L'entreprise Arctique d'un montant de 2 209 € ht concernant l'achat d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente,
- L'entreprise Arctique d'un montant de 1 390.00 € ht concernant l'achat de deux armoires réfrigérées pour le gîte,
- Le magasin But d'un montant de 239.99 € ht concernant l'achat d'un congélateur de 80 litres pour le gîte.

### Devis pour le remplacement des deux pneus du tracteur

Après avoir étudié le devis de remplacement des deux pneus du tracteur, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise Contitrade d'un montant de 794.13 € ht.

### Devis de réfection de voirie

Après avoir étudié les devis de réfection de voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir l'entreprise Laumonier :

- Carrefour rue des Maisons Rouges – 30 m2 d'un montant de 828 € ht,
- Voie communale des Champs de la Chapelle – 250 ml d'un montant de 5 653.13 € ht
- Remise en état de l'ensemble de la voirie en point à temps sur 5 jours d'un montant de 9 627.50 € ht.

### Devis panneaux de signalisation

Après avoir étudié les devis d'acquisition de panneaux de signalisation, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise Signalétique Vendômoise d'un montant de 892.70 € ht concernant l'acquisition de 10 panneaux et 10 cônes de chantiers.

### Devis de maintenance de la climatisation à la salle polyvalente

Après avoir étudié le devis de maintenance de la climatisation à la salle polyvalente, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise Arctique d'un montant de 310 € ht/an.

### Devis de maintenance des chaudières (mairie et gîte)

Après avoir étudié les devis de maintenance des chaudières (mairie et gîte), le Conseil Municipal a décidé de ne pas signer de contrat de maintenance, l'entreprise Laville interviendra sur demande de la Mairie.

### Vote des trois taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et reconduit les taux des trois taxes comme suit :

- |                          |         |
|--------------------------|---------|
| - Taxe foncière bâti     | 11.01 % |
| - Taxe foncière non-bâti | 31.01 % |
| - C.F.E.                 | 21.58 % |

### Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 354 329.15 € en section de fonctionnement et à la somme de 181 544.31 € en section d'investissement.

### Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal a validé la liste présentée par M. le Maire en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs (12 titulaires et 12 suppléants).

### Courrier de l'association les jardins de la Loubière

L'association les jardins de la Loubière souhaite disposer de la salle polyvalente, de la salle de l'école et de la salle du conseil pour l'organisation de la fête des plantes des 3 et 4 octobre prochain. Le Conseil Municipal souhaite leur mettre à disposition uniquement la salle polyvalente, la salle de l'école et éventuellement le kiosque.

### Cours de yoga

A la rentrée de septembre, les cours reprendront normalement les jeudis de 18h15 à 19h45.

### Concours communal des maisons fleuries

Le jury communal accompagné de deux personnes extérieures notera l'ensemble des maisons fleuries sans que les candidats s'inscrivent au préalable en mairie ; la remise des prix se fera lors des vœux de la municipalité.

⇒ **Séance du 10 juillet 2020**

### Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

M. PARILLAUD Olivier a été élu délégué titulaire

M. GODARD Yannick a été élu délégué suppléant

Mme BERNARDON Nathalie a été élue déléguée suppléante

Mme MARTIN Marilène a été élue déléguée suppléante

⇒ **Séance du 28 septembre 2020**

### Achat de matériels

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir :

- L'entreprise Cloué concernant l'achat d'un taille haie thermique, d'un réciprocatteur, d'une débroussailleuse à dos, d'un souffleur à main thermique et d'une tronçonneuse,
- L'entreprise Espace Emeraude concernant l'achat d'un compresseur avec soufflette.

### Achat de vêtements de travail

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir :

- l'entreprise Bricomarché concernant l'achat d'une paire de chaussure de sécurité, de deux pantalons, de deux blousons et d'une paire de botte,
- l'entreprise AEB concernant l'achat d'une parka de signalisation.

### Achat de signalisations verticales

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir l'entreprise Lacroix concernant l'achat de 12 panneaux de signalisations.

### Achat de linge de lit

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir l'entreprise Manutan Collectivités concernant l'achat de housses de couettes, draps housses et taies d'oreillers pour le gîte.

### Décision modificative

Afin de régler les acquisitions de matériels et de panneaux de signalisation, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits aux articles correspondants.

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

#### Choix de l'architecte pour les travaux de rénovation de la mairie

Deux architectes ont été consultés, Mme Joliet Elise et Espace Pluriel.

Mme Joliet n'a pas souhaité répondre, elle indique avoir une forte charge de travail.

Espace Pluriel a fait une offre de prix à 11 %.

Le Conseil Municipal souhaite avoir d'autres propositions d'architectes afin de pouvoir prendre une décision.

#### Choix d'un porte-drapeau

M. Rocha Emmanuel s'est manifesté pour être porte-drapeau, le Conseil Municipal est favorable à cette proposition. M. Laluc Gérard reste porte-drapeau tant qu'il pourra le faire. En cas de nécessité ou d'absence, il sera remplacé par M. Rocha Emmanuel.

#### Devis de réparation de la chaudière de la mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir le devis de M. Laville Michel concernant la réparation de la chaudière de la mairie.

#### Questions diverses :

##### Changement d'emplacement de la boîte à lettres de la Poste

Suite à la visite du responsable de la Poste, celui-ci est d'accord pour changer l'emplacement de la boîte à lettres, celle-ci sera installée à côté du parking de la salle polyvalente et nous fait part de la suppression de celle située à la Roche en raison de la baisse de fréquentation.

##### Plan de financement – remise en état de la voie communale des Champs de la Chapelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Laumonier concernant la réfection de la voie communale des Champs de la Chapelle.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR, définit son plan de financement ci-dessous et autorise M. le Maire à déposer le dossier auprès des services de l'Etat.

##### Plan de financement – achat de signalisations verticales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Lacroix concernant l'achat de signalisations verticales.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Département du Cher dans le cadre des amendes de police, définit son plan de financement ci-dessous et autorise M. le Maire à déposer le dossier auprès des services du Département du Cher.

##### Repas de fin d'année des personnes âgées

En raison de la crise sanitaire, le repas de fin d'année n'aura pas lieu, des colis seront confectionnés pour les personnes âgées. Une réunion du CCAS aura lieu le lundi 12 octobre prochain à 18h.

##### Achat de miscanthus

Une commande de 30 m3 de miscanthus sera passée auprès de M. Lacombe Michel au prix de 20 € le m3, la livraison sera gratuite.

##### Réunion Euroschool

Mme Bernardon Nathalie a participé à la réunion organisée par Euroschool et a donné un bref compte-rendu.

##### Référent ambroisie

Mme Bernardon Nathalie a été nommée référent ambroisie.

### Fleurissement

M. le Maire a donné le résultat du classement effectué par le jury communal de fleurissement composé d'un conseiller municipal (M. Cote Yannick) et deux personnes extérieures. Un prix sera remis lors des vœux de la municipalité.

### Réunion Vélo route

M. Parillaud Olivier a assisté et a fait part de la réunion organisée à Argenton dans le cadre du vélo route.

⇒ **Séance du 19 novembre 2020**

### Tarif de la salle polyvalente et salle de l'école - convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de revaloriser les tarifs de la salle polyvalente et de la salle de l'école qui n'ont pas été modifiés depuis 2011.

Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021

### Location pour la journée

- Personnes de la commune	120 €
- Personnes extérieures à la commune	180 €

### Location du 2<sup>e</sup> jour et supplémentaire

- Personnes de la commune	80 €
- Personnes extérieures à la commune	100 €

### Location de la salle de l'école

- Personnes de la commune	40 €
- Personnes extérieures à la commune	60 €

Utilisation de cette salle jusqu'à 22 heures afin de limiter la gêne pour les riverains.

Une convention sera faite avec chaque utilisateur lors de la réservation de la salle polyvalente et de la salle de l'école.

Un état des lieux sera réalisé avant et après chaque location.

### Location des salles à l'année à compter de 2021 aux associations de la commune et extérieures

Le Conseil Municipal a été décidé de fixer le tarif annuel à 280 € aux différentes associations et à 400 € pour les activités de sophrologie.

### Tarif du gîte

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier le tarif du forfait ménage à 150 €, de fixer la caution à 800 €, de supprimer le supplément animal et sa caution, d'appliquer systématiquement le tarif chauffage durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 avril et de rajouter une option facultative « linge de lit » pour 1 personne à 10 € et pour 2 personnes à 15 €.

En ce qui concerne les tarifs de location, ils seront revus courant 2021.

### Choix de l'architecte pour les travaux de rénovation de la mairie

Trois architectes ont répondu suite à la deuxième consultation, Espace Pluriel, Atelier 1 + 1 et M. Pouele Nicolas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu la proposition la moins disante celle de M. POUELE Nicolas, son offre de prix s'élève à 8 %.

Convention entre le Syndicat départemental d'énergie du Cher, les communes de Bouzais, La Celette, Orval, St Georges de Poisieux et GRDF (méthanisation)

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge M. le Maire à signer ladite convention.

Délibération pour la modification des tarifs – instruction des dossiers d'urbanisme par la Mairie de St Amand

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réactualisation de la convention de partenariat pour la mise à jour des partenaires ainsi que pour une hausse des tarifs de 10 % par an pour une période de cinq ans et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Devis de travaux d'élagage et abattage d'arbres sur la parcelle communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de M. Camusat Enzo concernant la coupe d'un talus sur la voie communale n°5 d'Orval à la Roche, le bois sera valorisé en bois de chauffage.

Délégations données au Maire

Vu les articles L2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale à donner à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L 2122-22 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat et par délégation du Conseil Municipal :
  - (1) De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 100 euros ;
  - (2) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et en respectant le seuil fixé par décret dans la limite de 2 000 € ;
  - (3) De passer les contrats d'assurance ;
  - (4) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
  - (5) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - (6) De décider l'alinéation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
  - (7) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
  - (8) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
  - (9) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
  - (10) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux et matériels ;
  - (11) De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
  - (12) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 10 000 € ;
- Prend acte que cette délibération est à tout moment révoquant
- Prend acte que le Maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation
- Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

#### Mise en place d'un marché de Noël

Un marché de Noël aura lieu le dimanche 20 décembre 2020 de 10 h à 19 h réunissant des artisans alimentaires. Un arrêté municipal sera pris pour cette occasion.

#### Création d'un marché mensuel ou bimensuel

Le 1<sup>er</sup> marché bimensuel aura lieu le vendredi 11 décembre 2020 de 15 h à 19 h.

#### Achat d'un sapin de Noël

Un sapin de Noël de 6 mètres et deux petits sapins ont été commandés chez SCEH Dubois Laurent de Vornay.

#### Questions diverses :

##### Plantation d'arbustes

Le Conseil Municipal souhaite planter des arbustes au pont de la Loubière.

##### Location du gîte

Le Conseil Municipal souhaite annuler la location du gîte prévue du 11 au 13 décembre prochain réunissant 13 personnes en raison des mesures sanitaires.

##### Remplacement de l'horloge des volets roulants

Le Conseil Municipal souhaite remplacer l'horloge défectueuse commandant les volets roulants électriques des bâtiments de la Mairie.

##### Information d'un vendeur de pizzas

Un vendeur de pizzas sera présent à compter de janvier 2021 chaque mercredi soir.